A Versailles Le 29. mars 1777.

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C____N____

3660

Je vous envoye, Monsieur, la lettre que le S.r de Crancé Commissaire ordonnateur des guerres à Valenciennes m'a écrite le 15. de ce mois, avec un certificat des medecin Chirurgiens major de l'hôpital et de la garnison qu'il y a joint, par lequel vous verrés qu'ils attestent que les bandages à hernies du S.r Morin sont défectueux et qu'il n'est pas possible d'en faire usage d'après les causes de défectuosités expliquées par ce certificat, pour qu'on puisse les remarquer facilement, ils ont remis un de ces bandages à ce Commissaire et je vous l'envoye.

Ces officiers de santé observent que les Soldats préferent de porter les anciens bandages et de les faire recouvrir à leurs frais, plustot que de se servir des derniers. Comme vous avés connoissance des plaintes générales et réïterées qui ont été faites sur l'usage des premiers bandages et des épreuves qui ont fait choisir ceux de l'invention du S.r Morin, il est nécessaire que vous examiniés de nouveau et très scrupuleusement tous les bandages qui sont déposés à l'arcenal pour mettre au rebut tous ceux qui vous paroîtront défectueux, et que vous me rendiés compte des motifs qui peuvent avoir occasionné ces plaintes,

ARC 8 d. 2 n° 10

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

M. Louis Chirurgien Jure

167

afin qu'on prenne le party qui conviendra pour les faire cesser.

Je suis, Monsieur, votre très humble et aff.né serviteur.

Le Pce de Montbarey